



**Communauté de Communes
du Romorantinais et
du Monestois**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 MARS 2018
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 2018

Le rapport a été joint à la convocation

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du C.G.C.T. il est fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Les éléments utiles aux débats seront présentés au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte
du débat des orientations budgétaires**

TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI : DEMANDE D'ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL) POUR LA PI SUR LE CHER

Les statuts de l'EPL ont été joints à la convocation

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, il est proposé de confier, par délégation, la gestion de la prévention des inondations (PI) portant sur la partie du Cher et du Canal de Berry, situé sur le territoire de la CCRM, à l'Etablissement Public Loire.

Adopté à l'unanimité

OPERATION DE RENOVATION DE FACADES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCRM

Le projet de règlement a été joint à la convocation

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Il est proposé d'intégrer dans cette opération, le volet portant sur la rénovation de façades et d'adopter le règlement s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

OPERATION VISANT A L'AMELIORATION DE L'HABITAT : PROTOCOLE TERRITORIAL DE PARTENARIAT POUR L'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Le projet de protocole territorial de partenariat a été joint à la convocation

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) propose la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2018-2022 permettant ainsi aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'aides pour financer des prestations d'ingénierie et la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Aussi, est-il proposé de signer le protocole de partenariat y afférent.

Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY ET LA CCRM

Le projet de convention a été joint à la convocation

Depuis 2009, une convention de prestations de services est passée avec la ville de Romorantin-Lanthenay.

Cette convention prévoit que les services techniques assurent l'entretien du Village d'Entreprises, des zones d'activités des Grandes Bruyères et du Pâtureau 2000 sur la base d'un forfait d'un montant de 22 800 euros par an.

Il convient de renouveler cette convention à compter de 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par périodes successives d'un an.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCRM ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER POUR UNE AGRICULTURE ROMORANTINAISE ET MONESTOISE DURABLE

Le projet de convention a été joint à la convocation

Dans la continuité du partenariat avec la Chambre d'Agriculture s'inscrivant dans le dispositif RéSAUT, il est proposé de poursuivre cette coopération et de signer une nouvelle convention. La participation de la CCRM s'élèvera à 21 672 € TTC.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA CCRM

Le projet de convention a été joint à la convocation

Désormais le Conseil Régional, en tant que « chef de file », en matière d'aide au développement économique, est seul compétent pour définir les régimes d'aides (hors immobilier d'entreprise). Pour autoriser notre Communauté de Communes à allouer des subventions aux entreprises de notre territoire, il est proposé de signer une convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TRES PETITES A MOYENNES ENTREPRISES (TPE/PME) ET ADOPTION DE SON REGLEMENT

Le projet de règlement a été joint à la convocation

Il est proposé de créer un dispositif d'aide propre à la CCRM qui lui permettra d'aider les TPE/PME à financer des investissements qui ne sont pas subventionnés par les dispositifs mis en place par la Région.

Adopté à l'unanimité

**CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET
ADOPTION DE SON REGLEMENT**

Le projet de règlement a été joint à la convocation

La Communauté de Communes étant compétente pour définir et accorder des aides aux entreprises pour réaliser des investissements immobiliers, il est proposé d'instaurer un dispositif et d'adopter le règlement y afférent.

Adopté à l'unanimité

**CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'APPRENTISSAGE DES JEUNES DE
MOINS DE 18 ANS**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Afin d'encourager le recrutement d'apprentis mineurs pour la préparation d'un CAP-BEP, il est proposé de créer un dispositif d'aide financière au profit des employeurs privés et publics.

Adopté à l'unanimité

**PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'ADHESION AU
CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-
CHER COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES
COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR
PERSONNEL**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité